

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2025

P JL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 480

présenté par

Mme Voynet, Mme Balage El Mariky, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Batho, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Bateau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier et M. Thierry

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Rédiger ainsi l'alinéa 25 :

« 1. La reconstruction de Mayotte impose de prendre des mesures fortes visant à rattraper le retard avec les autres départements d'Outre-mer puis avec l'Hexagone ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'obsession sur l'immigration qui serait responsable de tous les maux de Mayotte est ici flagrante. Sans nier qu'un problème existe, il ne peut être le seul argument et concerner ne concerner que ce thème.

Inscrire explicitement le rattrapage de Mayotte comme objectif permettra de prendre des mesures fortes pour atteindre cet objectif qui devrait pourtant être central. En outre, la mention de la lutte contre l'immigration clandestine figure d'ores et déjà au sous-titre 1.1 à l'alinéa suivant.